



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/46/468  
2 octobre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
Point 30 de l'ordre du jour

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET  
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	2
II. CONSULTATIONS ET ECHANGE D'INFORMATIONS .....	3 - 7	2
III. COOPERATION EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE .....	8 - 15	3
IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL .....	16 - 127	5
V. COOPERATION DANS D'AUTRES DOMAINES .....	128 - 138	30

## I. INTRODUCTION

1. Le 7 novembre 1991, l'Assemblée générale a adopté la résolution 45/13, par laquelle elle a, entre autres dispositions, pris acte du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (A/45/364 et Add.1) et des efforts qu'il fait pour renforcer cette coopération. Elle a également constaté avec satisfaction que l'Organisation de l'unité africaine participe toujours davantage aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et qu'elle y contribue utilement, et a félicité l'Organisation de l'unité africaine des efforts qu'elle continue de faire pour encourager la coopération multilatérale entre les Etats africains et a prié les organismes des Nations Unies de continuer à offrir leur concours.

2. Par la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire le nécessaire pour renforcer la coopération politique, économique, culturelle et administrative entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. Elle a aussi prié instamment tous les Etats Membres et les organisations régionales et internationales, notamment les organismes des Nations Unies, de continuer à accorder leur plein appui aux projets et programmes entrepris par les pays africains dans le cadre du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique (A/S-11/14, annexe I) et de l'Acte final de Lagos (A/S-11/14, annexe II), ainsi que du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990 (A/40/666, annexe I, Déclaration AHG/Decl.1 (XXI), annexe). L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les organismes compétents des Nations Unies de continuer d'apporter leur appui et leur concours, par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, aux Etats membres de cette organisation qui, pour assurer l'intégration économique de l'Afrique, s'efforcent de créer une communauté économique africaine, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine (A/45/482, annexe II et A/42/699, annexe II).

## II. CONSULTATIONS ET ECHANGE D'INFORMATIONS

3. Lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris du 4 au 7 septembre 1990, le Secrétaire général a rencontré le Président ougandais M. Yoweri Kaguta Museveni, en sa qualité de Président de l'OUA. Ils se sont entretenus entre autres choses de la situation au Libéria et de la question du Sahara occidental. Le Président Museveni et le Secrétaire général se sont à nouveau rencontrés à New York le 1er octobre 1990, lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, et ensuite à Lisbonne le 31 mai 1991, lors de la signature des accords de paix en Angola. Au cours de leurs entretiens, ils ont examiné différentes questions africaines d'intérêt mutuel.

4. Le 10 octobre 1990, le Président Museveni s'est adressé à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session (A/45/PV.15).

5. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'OUA, agissant en application de la résolution 44/88 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1989 et dans l'exercice de leurs bons offices, ont poursuivi leurs efforts en vue de trouver une solution à la question du Sahara occidental. Le Secrétaire général a continué de s'entretenir de la question du Sahara occidental et d'autres questions africaines exigeant une attention prioritaire avec le Président sortant et le Président nouvellement élu de l'OUA à savoir le Président ougandais, M. Museveni et le Président nigérian, Ibrahim Badamasi Babangida, à la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) du 3 au 5 juin 1991.

6. Le Secrétaire général a également rencontré M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA au cours de la réunion au sommet de cette organisation. Ils ont débattu de questions intéressant leurs deux organisations, y compris celles du Sahara occidental et des accords de paix en Angola. Au cours d'un précédent entretien, à New York le 9 octobre 1990, les deux Secrétaires généraux ont signé un accord en remplacement de celui de 1965 sur la coopération entre les organismes des Nations Unies et l'OUA.

7. Au cours de la période considérée, à la suite de réunions préparatoires et consultatives entre représentants des Secrétariats de l'ONU et de l'OUA, présidées respectivement par le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle et par le Secrétaire général adjoint de l'OUA chargé du développement et de la coopération économique, une réunion de haut niveau entre les Secrétariats des deux organisations s'est tenue à Addis-Abeba du 2 au 5 avril 1991 (voir additif au présent rapport). La réunion, qui s'est tenue en application du paragraphe 19 de la résolution 45/13 de l'Assemblée générale, a permis d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des propositions et recommandations adoptées à Addis-Abeba en avril 1990 concernant la coopération entre les deux organisations pendant la période 1990-1991 et d'adopter de nouvelles mesures en vue de leur application effective.

### III. COOPERATION EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

#### A. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat de l'ONU

8. Le Comité spécial contre l'apartheid a continué d'accorder une attention particulière à la coopération et à la coordination avec l'OUA pour les questions politiques concernant le problème de l'apartheid en Afrique du Sud. A cet égard, le Président ou des représentants du Comité ont assisté aux réunions de l'OUA.

B. Programme des Nations Unies pour le développement

9. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué d'appuyer les mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA. Cet appui a consisté essentiellement à financer des programmes de bourses en faveur de membres de l'African National Congress (ANC) sud-africain, du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) ainsi que la poursuite de programmes en faveur des Namibiens dans les domaines de l'aviation civile, de la radiodiffusion et d'autres domaines apparentés.

C. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

10. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a continué de fournir une assistance technique aux mouvements de libération reconnus par l'OUA. En particulier, le Centre a assuré la préparation d'un projet de réinstallation des réfugiés et des rapatriés sud-africains et s'efforce actuellement d'obtenir le concours de l'OUA pour mobiliser une partie des fonds nécessaires à l'exécution du projet auprès du Comité du Fonds AFRICA de résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid.

D. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

11. Au cours de la période considérée, dans le cadre de la politique commune de l'OUA et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la réinstallation de réfugiés sud-africains dans d'autres pays africains que ceux de premier asile (normalement, les Etats de première ligne) a été autorisée. Cette politique a permis de continuer à offrir asile à plusieurs réfugiés dont les jours auraient autrement été en danger.

E. Organisation internationale du Travail

12. L'application de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail concernant la politique d'apartheid, qui est revue régulièrement, continue d'être l'une des préoccupations majeures de l'Organisation, y compris le suivi des mesures exigées des organisations professionnelles du monde entier. Une équipe d'évaluation a consulté le Secrétariat de l'OUA à ce sujet au cours de la période considérée. Un programme pour l'après-apartheid a été élaboré par l'OIT grâce à des fonds spéciaux prélevés sur son budget ordinaire à la coopération technique.

13. En ce qui concerne la Namibie, des dispositions ont été prises en vue de la nomination d'un conseiller spécial à temps complet auprès du bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Windhoek, afin d'exploiter les possibilités de coopération technique existantes. Un fonds spécial financé au titre du budget ordinaire à la coopération technique a également été créé à cette fin.

F. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science et la culture

14. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a organisé un atelier sur les questions relatives aux droits de l'homme dans l'Afrique du Sud de l'après-apartheid en juin 1991 à Banjul, en coopération avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

G. Organisation mondiale de la santé

15. Conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a collaboré étroitement avec les pays s'intéressant à la lutte de libération en Afrique australe, avec l'OUA et avec différentes institutions et organismes des Nations Unies pour fournir dans toute la mesure du possible les services de soins de santé nécessaires aux populations touchées des Etats de première ligne, du Lesotho et du Swaziland.

IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. Bureau du Directeur général au développement et  
à la coopération économique internationale

16. Au cours de la période considérée, le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a participé à l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique; à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation finals de ce programme; à l'adoption par le Comité du programme et de la coordination, dans le cadre du plan à moyen terme pour 1992-1997, du programme intitulé "Situation économique critique en Afrique"; et à l'élaboration des estimations budgétaires en découlant pour 1992-1993 et du plan d'action en faveur de l'Afrique à l'échelle du système demandé par le Comité du programme et de la coordination.

17. En octobre 1990, le Directeur général a présidé à New York une réunion commune entre les représentants des Secrétariats de l'ONU et de l'OUA.

B. Département des affaires économiques et sociales  
internationales du Secrétariat

18. Le Département des affaires économiques et sociales internationales a procédé à des recherches et des analyses dans un certain nombre de domaines intéressant l'OUA et ses Etats membres. Dans le cadre du projet LINK (modèle économétrique de l'économie mondiale), le Département a poursuivi ses travaux sur les modèles économétriques de différents pays d'Afrique et analysé leurs perspectives économiques et l'évolution de leurs politiques économiques.

19. Dans le domaine de la population, le Département a établi un rapport bisannuel intitulé World Population Monitoring Report, dans lequel sont analysées les tendances et politiques démographiques actuelles de tous les pays et régions du monde, y compris celles des Etats membres de l'OUA. Le Département a tenu compte des activités menées par l'OUA dans son rapport biennal sur les travaux des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de la population.

20. Le Bureau de statistique du Département collaborera aux efforts faits pour appliquer le Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 1990 qui a été recommandé par la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains et adopté par la Conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Afrique en mai 1990. A cet égard, des réunions ont eu lieu avec le chef de la Division de statistique de la CEA et un consultant a été engagé par la Commission.

21. Le Département a communiqué au Secrétariat de l'OUA des statistiques concernant chaque Etat membre et groupe régional d'Etats membres dans différents domaines, tels que le commerce extérieur, l'industrie, la comptabilité nationale, la population, etc. En outre, une assistance technique a continué d'être fournie aux projets de coopération technique entrepris dans des pays membres de l'OUA dans le domaine des statistiques et du traitement des données statistiques, par l'intermédiaire du Département de la coopération technique pour le développement.

22. Dans le cadre de la coordination des programmes qu'il est chargé d'assurer, le Département, avec le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et la Commission économique pour l'Afrique, prépare un plan d'action des Nations Unies à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique qui sera présenté au Comité du programme et de la coordination de l'ONU à sa trente-deuxième session en 1992. Ce plan d'action servira de cadre de coopération entre les organismes de la région d'Afrique et le reste de la communauté internationale en vue du redressement économique et du développement de l'Afrique.

C. Centre pour la science et la technique au service du développement

23. Conformément aux recommandations formulées lors d'une réunion régionale sur l'examen, en fin de décennie, de l'application du Programme d'action de Vienne, qui s'est tenue à Brazzaville en novembre 1988 et à laquelle a participé l'OUA, le Centre pour la science et la technique au service du développement a poursuivi, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda, au Togo et au Cap-Vert, des études pilotes sur le renforcement des capacités endogènes dans le domaine de la science et de la technique ainsi que sur l'aptitude à prendre en toute indépendance des décisions en vue d'évaluer, de mettre au point et de gérer efficacement les techniques.

24. Ces études avaient pour objet de définir une nouvelle politique générale, les mécanismes opérationnels et les modalités de prise de décisions nécessaires pour renforcer les capacités scientifiques et techniques, c'est-à-dire : mieux relier la science et la technique aux priorités socio-économiques de chaque pays; mieux utiliser les compétences et les structures scientifiques et technologiques disponibles sur place; recenser les diverses initiatives prises sur les plans institutionnel, législatif et opérationnel; aider les pays à mobiliser, tant localement qu'à l'extérieur, les ressources supplémentaires qui leur sont nécessaires pour soutenir de façon plus cohérente et systématique la science et la technologie. S'inscrivant dans une perspective interactive, toutes les études reposeraient sur une série de dialogues ayant trait aux politiques nationales auxquels prendraient part les agents du développement socio-économique, et qui faciliteraient l'intégration de la science et de la technique dans le développement macro-économique et favoriseraient la concertation.

25. En outre, le Centre a organisé deux ateliers consacrés à l'utilisation de matériaux nouveaux et traditionnels aux fins du développement en Afrique ainsi qu'à l'emploi de la biotechnologie pour la sécurité alimentaire du continent, dans le cadre de son système de prévention technologique avancée.

26. Le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement a décidé de tenir sa prochaine réunion annuelle (mai 1992) au Burundi et de se concentrer sur le rôle de la science et de la technique dans les pays les moins avancés. A cet effet, une étude de cas sur le Burundi sera préparée.

#### D. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

27. En ce qui concerne la promotion de la coopération multilatérale entre les pays d'Afrique, la nature et la portée de la contribution du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales découlent essentiellement des demandes d'assistance formulées dans le contexte des instruments et des cadres institutionnels existants. A cet égard, le programme d'assistance technique du Centre à la zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) a débouché sur l'adoption de la charte ZEP sur les entreprises relevant d'industries multinationales. Signée le 23 novembre 1990 par 14 des 18 Etats de la ZEP, la charte entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par un nombre déterminé d'Etats. Le Centre va apporter une assistance complémentaire à l'élaboration et à l'adoption de protocoles relevant de cette charte. Le Centre sur les sociétés transnationales a également continué d'apporter son assistance technique aux Etats de la ZEP pour l'harmonisation de leurs lois et règlements sur les investissements étrangers directs.

28. En ce qui concerne l'environnement et le développement, le Centre met au point des programmes d'assistance technique sur l'intégration de la planification écologique et de la protection de l'environnement dans les projets d'investissement exécutés dans les pays en développement et offrant

notamment une aide pour l'adoption de lois et de règlements, la conduite de négociations spécifiques et la valorisation des ressources humaines. Le Centre met ces programmes, entre autres, à la disposition des pays d'Afrique qui formulent des demandes d'assistance technique, à titre individuel ou dans le cadre de la sous-région.

E. Conférence des Nations Unies sur le commerce  
et le développement

29. Dans le domaine du transfert de technologie et du développement, l'assistance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) aux pays d'Afrique a correspondu aux priorités définies par l'OUA. La CNUCED a notamment effectué, dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, une évaluation des principaux problèmes technologiques et des grandes orientations des pays les moins développés, dont la moitié étaient membres de l'OUA. A la lumière des résultats de cette étude et des conclusions de la Conférence, la CNUCED a préparé un projet régional d'assistance aux pays d'Afrique les moins avancés.

30. Dans le domaine des produits de base, le Groupe d'experts chargé d'entreprendre une étude approfondie de la question, établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 43/12 de l'Assemblée générale du 25 octobre 1988, a été nommé à la demande de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Le Secrétariat de l'OUA a donc été étroitement associé aux travaux du groupe d'experts et à la préparation du rapport final. Il a collaboré avec le secrétariat de la CNUCED à l'organisation de réunions à Addis-Abeba et appuyé le financement des activités du groupe par le biais du PNUD.

31. Le secrétariat de la CNUCED a fait d'importantes communications et participé activement aux réunions ministérielles de l'OUA ainsi qu'aux réunions préparatoires aux conférences des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Par ailleurs, le secrétariat de la CNUCED a continué de collaborer activement aux travaux du Comité directeur du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et de son organe subsidiaire, l'Equipe spéciale interorganisations.

32. En ce qui concerne le commerce, les objectifs du projet relatif aux négociations commerciales multilatérales africaines (RAF/87/157), étaient de créer, de développer et de renforcer la capacité et l'appareil de négociation des pays africains participant aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. A ce jour, le secrétariat de la CNUCED a pris, en étroite coopération avec le Secrétariat de l'OUA, des mesures concrètes pour atteindre les objectifs susmentionnés. Des séminaires, des tables rondes et plusieurs séances de prospection d'idées, auxquels l'OUA était représentée, ont été organisés aux niveaux national et régional à la demande des gouvernements africains.

33. La CNUCED a continué de collaborer aux travaux menés par le Comité directeur permanent de l'OUA concernant l'élaboration d'un projet de traité portant création de la Communauté économique africaine. Après l'adoption du projet de traité par le Comité ad hoc plénier de l'OUA en août 1990, des contacts préliminaires ont été établis avec l'OUA et le PNUD quant à la participation éventuelle de la CNUCED à la fourniture d'assistance technique dans ce domaine.

#### F. Programme des Nations Unies pour le développement

34. Au cours de l'année 1990, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué d'apporter son appui au Secrétariat de l'OUA et aux Etats membres de l'Organisation. Les activités suivantes ont notamment été lancées pour promouvoir la coopération :

a) Deux projets de grande envergure de l'OUA ont été approuvés et signés par le PNUD pour un total de 6,1 millions de dollars des Etats-Unis. Ces projets sont destinés à renforcer la capacité de gestion et d'administration du Secrétariat de l'OUA et la création de la Communauté économique africaine;

b) Le PNUD a apporté son soutien à un projet régional visant à aider les Etats membres de l'OUA à produire localement des vaccins pour le bétail;

c) Le PNUD a financé certaines activités célébrant le dixième anniversaire du Plan d'action de Lagos, qui s'est tenu à Lagos en décembre 1990. L'intégration économique du continent et la coopération intra-africaine dans le domaine des transports figuraient parmi les thèmes abordés;

d) Une réunion de coopération conjointe OUA/PNUD, à laquelle ont participé le Secrétaire général et de hauts fonctionnaires de l'OUA, s'est tenue à New York en octobre 1990. Au cours de la réunion, les différentes activités concernant la coopération et l'harmonisation de la stratégie de développement de l'OUA ainsi que le Programme régional du PNUD ont été examinées.

#### G. Programme des Nations Unies pour l'environnement

35. Pendant la période à l'examen, l'OUA et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont intensifié leurs efforts pour appuyer les principales initiatives prises en Afrique dans le domaine de l'environnement et du développement soutenu. L'OUA, le PNUE et la CEA ont continué à assurer le Secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), chargée de mettre en oeuvre le programme d'action régional sur l'environnement en Afrique, dont l'objectif est de stopper et d'inverser la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles en Afrique. Ce programme permet à des institutions africaines et des experts de coopérer par le biais de réseaux spécialisés, de comités et d'un ensemble de projets pilotes d'écodéveloppement.

36. Au nombre des autres activités importantes entreprises en coopération à l'échelon régional, figurent la Conférence panafricaine sur l'environnement et le développement soutenu qui était organisée sous les auspices de l'OUA, et s'est tenue à Bamako en janvier 1991, la Conférence préparatoire pour la région de l'Afrique de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue au Caire en juillet 1991, et les activités préparatoires à la mise en place de la Communauté économique africaine, dont le protocole sur l'environnement a reçu l'appui sans réserve du PNUE.

37. Dans le cadre des programmes ordinaires de l'OUA et du PNUE, on a redoublé d'efforts pour aider les pays membres dans certains domaines importants dont les suivants : renforcement des dispositifs et de la législation existante en matière de protection de l'environnement; établissement de plans d'action, de stratégies et de politiques en faveur de l'environnement; intégration de principes écologiques aux programmes nationaux de développement; mise en oeuvre d'une pédagogie de l'environnement et de programmes de formation; promotion de programmes de sensibilisation du public renforçant les capacités de surveillance et d'évaluation de l'environnement des pays membres; mise en oeuvre de programmes sur les mers régionales et la promotion d'accords internationaux dans le domaine des ressources en eau partagées.

38. Parmi les autres réalisations marquantes de la période à l'examen, il faut notamment citer l'achèvement des préparatifs de célébration de l'Année africaine de l'environnement en 1991; l'élaboration de la Convention sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique et le contrôle de leurs mouvements transfrontières qui s'est tenue à Bamako; l'adoption de mesures facilitant la participation des pays d'Afrique à des négociations globales sur les conventions et les accords internationaux relatifs à la diversité biologique, au changement climatique et à l'appauvrissement de la couche d'ozone.

39. On s'emploie actuellement à parachever un mémorandum spécial d'accord de coopération au titre duquel le PNUE renforcerait les services de l'OUA chargés des questions d'environnement, pour permettre à l'Organisation d'accroître l'efficacité de ses activités au cours de cette décennie, en particulier lorsque la communauté économique africaine sera pleinement opérationnelle. Aux termes de l'accord, on s'attacherait essentiellement à renforcer plus encore les programmes et les politiques de gestion de l'environnement des pays membres de l'OUA.

#### H. Fonds des Nations Unies pour la population

40. A sa quarante-sixième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juillet 1987, le Conseil des ministres de l'OUA a autorisé son secrétaire général à : rechercher une assistance financière et technique auprès des organismes donateurs afin, notamment, d'aider les Etats membres à créer des commissions nationales de la population; instituer des relations de

coopération technique avec les organisations régionales et sous-régionales africaines chargées des problèmes de population et de développement, et convoquer la première réunion de la commission de la population de l'OUA. Depuis cette réunion, une équipe spéciale interdépartementale sur la population a été instituée au sein du Secrétariat de l'OUA et le règlement intérieur de la nouvelle commission a été achevé.

41. L'OUA a proposé au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) un projet de protocole établissant un cadre de coopération accrue entre les deux organisations. Ce projet est actuellement à l'étude. Au début de 1991, le FNUAP a officiellement chargé le directeur de pays pour l'Ethiopie d'assumer les fonctions d'attaché de liaison auprès de l'OUA, afin d'intensifier et de mieux synchroniser la collaboration entre le FNUAP et l'OUA.

42. De 1983 à 1987, le FNUAP a financé le projet sur le "Renforcement des activités en matière de population, d'emploi et de développement au sein du Secrétariat de l'OUA" (RAF/84/PO8). Le projet de suivi "Programme de l'OUA en matière de politique démographique et de développement" (RAF/91/P11) est actuellement étudié par l'OUA et le FNUAP, ce dernier devant se prononcer sur son financement. L'idée maîtresse du projet est de sensibiliser les gouvernements africains au rôle de la population dans le processus de développement et, notamment, de leur faire prendre conscience de la nécessité de formuler des politiques démographiques globales et d'élaborer des stratégies de mise en oeuvre appropriées. Dans le cadre du projet, un service de la population et du développement sera créé au Secrétariat de l'OUA, qui fera fonction d'unité centrale de coordination pour toutes les activités du Secrétariat liées à la population, notamment l'analyse des politiques, l'organisation d'ateliers et de séminaires destinés aux planificateurs et au personnel du Secrétariat de l'OUA, la diffusion de l'information relative aux questions de population et de développement. L'unité aidera également, sur le plan technique, la nouvelle commission de la population de l'OUA à établir un programme concernant la population et le développement, qui sera présenté à l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA aux fins d'adoption et d'application.

43. Le projet prévoit également la création d'une commission de la population devant assurer une coordination, une sensibilisation et une coopération efficaces entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales qu'intéressent les questions démographiques en Afrique. La Commission devra aussi entreprendre des études et fournir des informations et des avis techniques de qualité au Comité permanent de l'OUA sur les tendances et les questions démographiques en vue des futures décisions politiques qui seront prises par la commission de la population et les Etats membres; promouvoir et faciliter l'échange et la diffusion d'informations dans le domaine de la démographie et du développement socio-économique.

44. Le FNUAP a financé la participation de sept personnes à la Conférence panafricaine sur l'environnement et le développement soutenu, qui s'est tenue à Bamako du 23 au 30 janvier 1991, sous les auspices de l'OUA. Le directeur de pays du FNUAP pour le Mali a participé à la Conférence au nom du FNUAP. Le

directeur de pays du FNUAP pour le Nigéria a représenté le FNUAP à la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) du 3 au 5 juin 1991.

45. Tant au siège que sur le terrain, le FNUAP a collaboré avec l'OUA dans le cadre du PANUREDA.

I. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

46. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a continué de façon indépendante, et en coopération avec le Gouvernement finlandais, d'assister plusieurs Etats membres de l'OUA qui élaborent et exécutent des stratégies nationales du logement dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/181 du 20 décembre 1988. A ce sujet, le Centre a organisé plusieurs séminaires sous-régionaux sur la Stratégie mondiale du logement : à Nairobi, en janvier et février 1990, pour les pays de l'Afrique orientale; à Harare, en août 1990, pour les pays de l'Afrique australe; à Ouagadougou, en septembre 1990, pour les pays d'Afrique francophones; et au Ghana, en octobre 1990, pour les pays de l'Afrique de l'ouest anglophones. De nombreuses demandes d'assistance technique complémentaire ont été reçues. Le Centre a également eu des entretiens avec l'OUA et a sollicité son concours pour mobiliser des ressources permettant d'élargir son action.

47. En application du paragraphe 10 de la résolution 44/101 adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1989, trois projets ont été élaborés dans le cadre de la Stratégie nationale du logement pour la Namibie, qui devraient avoir, sur les réfugiés namubiens notamment, des retombées importantes. Les documents correspondant aux projets ont été soumis au Gouvernement namibien et au PNUD pour approbation définitive et financement.

48. Le Centre a également entrepris plusieurs actions afin de promouvoir les normes et les spécifications des matériaux et techniques de construction locale en Afrique. Il a organisé plusieurs ateliers et produit deux publications intitulées : *Cooperation in the African Region on Technologies and Standards for Local Building Materials* et *Journal of the Network of African Countries on Local Building Materials and Technologies*.

49. En ce qui concerne les domaines de coopération à venir, le Centre reste attaché au programme déjà proposé de collaboration avec l'OUA sur les problèmes des établissements de réfugiés de longue durée, ainsi que pour la préparation d'une étude sur l'établissement de liaisons ferroviaires entre les pays africains dans le cadre du projet de création d'une communauté économique africaine.

J. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies  
pour les secours en cas de catastrophe

50. Au cours de la période considérée, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) a informé l'OUA des opérations de secours menées en faveur des Etats membres de l'OUA frappés par des catastrophes naturelles, ou d'autres situations d'urgence, dont les noms suivent : l'Angola, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, la Somalie et le Soudan. L'UNDRO a aidé la Commission pour le secours et la reconstruction de l'Ethiopie à construire un hangar de maintenance des avions, qui sera utilisé par toutes les organisations humanitaires effectuant des opérations de transport d'urgence dans le pays. De plus, l'UNDRO a porté secours aux milliers de ressortissants égyptiens déplacés à la suite de la crise irako-koweïtienne en août 1990. A cette même occasion, un grand nombre de ressortissants d'autres pays africains ont reçu secours et assistance pour le rapatriement dans leurs pays respectifs. L'UNDRO a coordonné cette action dans le cadre du plan régional d'action humanitaire mis en place pour assister les personnes déplacées d'Iraq et du Koweït. L'Organisation internationale pour les migrations a organisé le rapatriement à la demande de l'UNDRO.

51. L'UNDRO a maintenu ses contacts avec l'OUA au sujet de l'application du plan d'action relatif aux catastrophes en Afrique adopté par l'OUA en 1990. A cette fin, la réunion interinstitutions, qui s'est tenue à Genève en avril 1990, a décidé que l'UNDRO détacherait un consultant chargé d'aider à l'organisation de la conférence régionale sur les catastrophes en Afrique. Dans le même cadre, les discussions se sont poursuivies sur la création d'un "réseau" commun OUA/UNDRO de centres sous-régionaux d'organisation des opérations en cas de catastrophe. De plus, l'UNDRO a étendu son assistance et sa coopération à un certain nombre de pays africains dans le domaine de la planification préalable et de la prévention des catastrophes. Une conférence internationale sur les situations d'urgence a été organisée au Caire, en septembre 1990, avec la participation de plusieurs pays africains. L'Algérie, l'Egypte, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc et la Tunisie ont pris une part active à un projet régional visant à limiter les effets des tremblements de terre dans les pays bordant la mer Méditerranée, organisé sous les auspices de l'UNDRO et d'autres institutions et programmes des Nations Unies.

52. L'UNDRO a engagé des activités de planification en prévision des catastrophes au Lesotho, au Malawi et au Zimbabwe afin de renforcer, au niveau national, les capacités de gestion de ces pays dans ce domaine. D'autres projets, en cours ou à l'étude, de planification préalable et de prévention des catastrophes concernent l'Algérie, Djibouti, l'Egypte, Madagascar, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie.

53. L'UNDRO a assisté à la réunion des Secrétariats du système des Nations Unies et de l'OUA, qui s'est tenue à Addis-Abeba en avril 1991, pour réexaminer les progrès de la coopération entre les deux organisations. Au cours de la réunion, l'accent a été mis sur la coopération dans les domaines

des secours en cas de catastrophe et de l'atténuation des effets des catastrophes. Il a été recommandé d'établir un mémorandum d'accord aux fins de renforcer la coopération entre l'UNDRO et l'OUA.

54. Il a été décidé que le Programme de formation à la gestion, lancé conjointement par l'UNDRO et le PNUD, serait appliqué en Afrique, en collaboration étroite avec l'OUA. Destiné dans un premier temps à améliorer les capacités de gestion des catastrophes du système des Nations Unies, le programme visait également à intégrer les efforts des Nations Unies aux activités de développement afin de permettre aux planificateurs, au niveau national, d'évaluer la situation de leur pays en ce qui concerne la gestion des catastrophes. Le Programme sera ouvert aux interlocuteurs nationaux qui seront invités à participer de façon active aux travaux de formation.

#### K. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

55. Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a maintenu et renforcé ses relations de coopération avec l'OUA dans divers domaines de l'assistance humanitaire en faveur des réfugiés et des rapatriés en Afrique. Ces relations ont été régies par l'Accord de coopération HCR/OUA signé le 13 juin 1969 et diverses autres initiatives dans le cadre notamment de l'ONU et de l'OUA. Les principaux domaines de coopération entre le HCR et l'OUA au cours de cette période étaient les suivants :

a) Le HCR a participé aux travaux de la Commission des Quinze de l'OUA sur les réfugiés et de son Comité de coordination pour la libération de l'Afrique en vue de créer un meilleur climat pour la protection juridique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique;

b) Le représentant du HCR à Addis-Abeba a participé en qualité d'observateur aux activités et entretiens de l'OUA sur les problèmes des réfugiés. De même, l'OUA a continué de participer en qualité d'observateur aux travaux du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire. Le HCR et le Secrétariat de l'OUA ont conjugué leurs efforts pour que la Journée des réfugiés africains soit observée comme il convient le 20 juin 1990;

c) A la suite de la Déclaration de Dar es-Salaam, en février 1991, qui confiait à la fois au HCR et à l'OUA la responsabilité d'élaborer un plan d'action menant à des solutions durables en faveur des réfugiés rwandais, une réunion consultative commune OUA/HCR s'est tenue à Genève en mai 1991 avec la participation du PNUD. Le plan d'action tiendra compte de l'impact du retour des réfugiés sur l'infrastructure socio-économique de leur pays d'origine ainsi que des besoins concernant l'intégration locale et la naturalisation de ceux qui restent dans leur pays de résidence. La réunion a décidé d'installer des équipes de travail communes HCR/OUA, à Addis-Abeba et à Genève, afin de faciliter et d'accélérer l'élaboration d'un plan d'action coordonné et intégré. Elle a également décidé d'instituer, dans chacun des pays concernés, un comité national chargé d'assurer la mise en oeuvre des activités

préparatoires au niveau du pays. Les réunions des comités nationaux se tiendront à l'initiative de l'OUA ou du HCR et seront présidées par des représentants des gouvernements nationaux;

d) Le HCR et l'OUA ont également tenu des consultations à Addis-Abeba et à Genève pour réexaminer l'accord de coopération de 1969, qui régit les relations entre les deux organismes, afin de développer les domaines actuels de coopération.

#### L. Conseil mondial de l'alimentation

56. Une initiative récente du Conseil mondial de l'alimentation a reçu l'entière approbation de l'OUA. Il s'agit de la proposition émise par les ministres du Conseil en 1990 à Bangkok, de lancer une nouvelle révolution verte, qui améliorerait le développement, le transfert et l'application des techniques agricoles; ceci permettrait d'accroître la productivité des pays en voie de développement en général, et de l'Afrique en particulier, en vue de couvrir les besoins alimentaires de leurs populations croissantes, pendant les années 90 et au début du XXIe siècle.

57. A la suite de cette proposition, le Conseil a collaboré étroitement avec l'OUA, qui a apporté une contribution précieuse à la consultation interrégionale, tenue au Caire en avril 1991. La consultation a examiné la question du lancement d'une nouvelle révolution verte, qui tiendrait compte des limites de la première, dont les résultats très positifs dans de nombreux pays asiatiques, n'avaient pas touché de manière significative la production africaine.

58. Les conclusions de la consultation ont été adoptées à l'issue de la dix-septième session ministérielle du Conseil, qui s'est tenue au Danemark. Les ministres ont, notamment, invité les gouvernements, les donateurs et les institutions internationales de recherche, en particulier les centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, à appuyer des programmes visant à fournir des ressources pour soutenir la recherche agricole sur une base durable, en particulier dans les pays en développement. Les ministres ont notamment demandé aux institutions de financement et de développement multilatérales ainsi qu'aux donateurs bilatéraux d'accroître et de poursuivre dans le temps le soutien à la recherche et à la technologie agricoles, avec des engagements pour des périodes de 15 à 20 ans qui remplaceraient les projets actuels de bien plus courte durée.

59. C'est dans ce contexte que le Conseil a reçu l'offre du Gouvernement kényen d'accueillir sa dix-huitième session ministérielle en 1992, et de contribuer à attirer l'attention du monde sur les sombres perspectives du développement économique en Afrique.

M. Programme alimentaire mondial

60. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a approuvé en 1990 des projets d'une valeur supérieure à 450 millions de dollars pour appuyer les opérations de développement et d'aide d'urgence dans les pays membres de l'OUA. Des efforts ont été faits pour alléger la charge que représente la mise en oeuvre des projets par les pays africains, dont beaucoup figurent parmi les pays les moins avancés, en apportant une aide supplémentaire destinée à couvrir les frais de transport intérieur, l'entreposage et la manipulation des marchandises fournies par le PAM. En raison des contraintes financières auxquelles doivent faire face la plupart des pays africains, des produits non alimentaires ont également été fournis en plus grande quantité pour assurer une mise en oeuvre efficace des projets exécutés par l'entremise du PAM.

61. L'aide au développement fournie par le PAM a été concentrée sur les domaines prioritaires identifiés par l'OUA. L'assistance pour la mise en valeur des ressources humaines, qui se monte à 112 millions de dollars, a porté sur 12 projets, dont l'alimentation scolaire aux niveaux primaire et secondaire, la formation technique et professionnelle, ainsi que les repas dans les centres sociaux et les hôpitaux. Dans les régions éloignées, où les marchés sont inexistantes ou l'approvisionnement aléatoire, des rations alimentaires destinées aux enseignants et au personnel de santé ont constitué une incitation à continuer de travailler dans des conditions difficiles. Le PAM a approuvé des engagements d'une valeur de 40 millions de dollars au titre des projets de protection et d'amélioration de l'environnement.

62. L'assistance humanitaire apportée par le PAM a dépassé le montant de 260 millions de dollars au cours de la période considérée. L'aide aux réfugiés de courte durée et aux personnes déplacées à l'intérieur des pays s'est montée à 90 millions de dollars alors que les opérations concernant les réfugiés en situation prolongée en ont absorbé 70 millions. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées a augmenté de manière significative au cours de l'année en raison de la violence des troubles civils dans plusieurs pays membres de l'OUA. L'année 1990 a été la première année complète d'application d'une nouvelle modalité du PAM sur l'aide aux réfugiés de longue durée. Cette modalité a pour principal objectif d'introduire, dans les opérations prolongées en faveur des réfugiés, des éléments de développement visant à augmenter les qualifications de ces populations afin de leur permettre d'acquérir un meilleur niveau d'autosuffisance. Cette nouvelle modalité est particulièrement importante pour les pays membres de l'OUA dans la mesure où l'Afrique accueille le plus grand nombre de réfugiés en situation prolongée.

63. Le PAM a contribué au développement du commerce intra-africain par l'achat de produits dans la région. Le programme a acheté des produits alimentaires, en 1990, d'une valeur de 52 millions de dollars dans les pays membres de l'OUA.

N. Organisation internationale du Travail

64. Au niveau des grandes orientations, le Plan d'action pour l'Afrique de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ne se contente pas de prendre en compte les décisions et principes directeurs devant guider l'action à l'échelon du continent; il couvre également l'étude, la formulation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des questions de politique générale. L'OIT a, par exemple, participé à la conférence organisée conjointement par l'OUA, la BAFD et la Commission économique pour l'Afrique en vue de déterminer si le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos gardaient toute leur pertinence. Elle a mis, en outre, les services de son personnel du siège et des bureaux extérieurs - conseillers, équipes et agents affectés aux projets régionaux - à la disposition de l'OUA à différents niveaux (siège, bureaux régionaux et sous-régionaux et bureaux de pays) et en fonction des besoins. Dans l'ensemble, ces activités étaient régies par des décisions prises à l'occasion des consultations récemment institutionnalisées entre les deux organisations.

65. Dans le domaine plus spécifique de la collaboration pratique sur le terrain, l'OIT participe à l'administration d'établissements mixtes déjà existants tels que l'Institut africain de réadaptation, dont le siège se trouve à Harare et dont des bureaux régionaux sont actuellement mis en place à Brazzaville, à Dakar, au Caire et à Kampala. En dépit des problèmes de gestion et de financement auxquels l'Institut se trouve confronté, les deux organisations sont convenues d'assurer la poursuite des activités en cours, afin de répondre aux besoins des handicapés dans les Etats membres africains.

66. Une étude sur les activités rémunératrices à l'intention des réfugiés mozambicains au Malawi, effectuée avec le concours de l'OIT et de l'OUA, a permis d'identifier différentes sources possibles de financement et la mise en oeuvre de certains éléments du projet a déjà débuté. Une autre étude entreprise par l'OIT sur le classement et la qualification des emplois du personnel du Secrétariat de l'OUA et des services extérieurs a été réalisée; le suivi était en cours.

67. La collaboration avec l'ANC et le PAC s'est poursuivie dans divers domaines tels que la sécurité sociale, la population et le développement, la réalisation d'études sur les infrastructures rurales et urbaines grâce à des programmes à forte densité de main-d'oeuvre, la formation professionnelle, l'administration du travail, l'éducation des travailleurs, les coopératives et les activités rémunératrices pour les femmes, y compris dans les pays de première ligne et les pays voisins de l'Afrique du Sud. Le Programme pour la prévention des situations d'urgence et la planification des secours en cas de sécheresse, de famine ou d'autres catastrophes fait également partie des activités entreprises par l'OIT, qui affecte du reste des ressources spéciales aux interventions dans ce domaine.

68. L'OIT a continué d'entretenir des relations de coopération étroite avec des organisations affiliées à l'OUA, dont l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OATUU) et la Confédération panafricaine des associations

d'employeurs (PAEC). La collaboration avec ces deux organisations a été activement poursuivie.

69. Parmi les autres activités intéressant l'OUA, on trouve l'élaboration des stratégies pour la promotion de l'emploi et l'utilisation des ressources humaines en Afrique subsaharienne. Un rapport préparé par le Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique (PECTA), et les recommandations concrètes qu'il contient, ont été soumis à la Commission du travail de l'OUA et, ensuite, à la Conférence des ministres du développement économique et de la planification de la CEA, tenue à Tripoli en mai 1990.

70. Il convient de noter que, dans toutes ces activités, l'OIT s'est toujours efforcée d'assurer et de promouvoir le respect le plus strict des conventions et recommandations ratifiées par les Etats membres, que ceux-ci connaissent bien déjà, puisqu'ils étaient tenus de rendre compte périodiquement de leur application et de présenter, en vue de leur ratification, les instruments nouvellement adoptés aux organes délibérants compétents à l'échelon national.

#### O. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

71. La collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OUA s'est poursuivie dans toute une série de domaines techniques, sous la forme de consultations, d'échanges d'informations et d'activités communes sur le terrain.

72. Depuis de nombreuses années, la FAO soutient la Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine. Elle a développé, par le biais de son programme de coopération technique et du fonds d'affectations spéciales, le volet communication de la Campagne et renforcé les capacités épidémiologiques de son Groupe de coordination. La FAO aide actuellement le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'OUA à trouver les ressources nécessaires pour la deuxième phase de la Campagne.

73. La FAO est membre du Conseil scientifique international de recherche et de la lutte contre la trypanosomiase, patronné par le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'OUA, et continue de collaborer avec l'OUA, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Institut de recherche sur les maladies tropicales à la publication du Bulletin d'information trimestriel sur la mouche tsétsé et la trypanosomiase.

74. L'OUA est l'organisation relais par laquelle transite l'assistance apportée par la FAO, dans le cadre d'un projet financé par le PNUD, à quelque 30 pays de l'Afrique subsaharienne dans le domaine de la lutte biologique contre la cochenille du manioc, les tétraniques verts, le Rastrococcus invadens et d'autres parasites. La FAO coopère également avec la Commission phytosanitaire interafricaine de l'OUA pour divers programmes tel le projet de plan d'action phytosanitaire pour l'Afrique. Elle est encore en relation

étroite avec l'OUA pour les questions liées au bon usage des pesticides et aux dispositions du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides.

75. Comme il semble que le financement du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon, parrainé par l'OUA, sera envisagé au cours du prochain cycle de programmation du PNUD, la FAO a commencé l'élaboration de la deuxième phase du projet qui avait été reportée, faute de donateurs.

76. La FAO a poursuivi sa coopération avec le Centre de télédétection de l'OUA à Nairobi en matière de suivi des précipitations et de la végétation à l'aide de satellites environnementaux. Les données recueillies sont introduites dans des systèmes d'alerte avancée conçus pour garantir la sécurité alimentaire des pays membres de l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

77. En tant que membre du Groupe technique sur la nutrition pour l'Afrique, la FAO a été l'hôte de la troisième réunion de l'Equipe spéciale de la région de l'Afrique pour l'alimentation et la surveillance nutritionnelle, qui s'est tenue à Rome du 17 au 19 octobre 1990 et où l'OUA comptait parmi les participants les plus importants.

78. La FAO collabore étroitement avec l'OUA à l'élaboration d'un programme agricole intégré pour l'Afrique, qui apportera une contribution substantielle au protocole concernant l'alimentation et l'agriculture du Traité portant création de la Communauté économique africaine. L'élaboration du programme se fonde sur une mise à jour sélective du rapport de la FAO intitulé L'agriculture africaine : les 25 prochaines années; elle tiendra compte des études réalisées en vue de préciser et d'évaluer le rôle potentiel des ressources alimentaires insuffisamment mises à profit en Afrique.

P. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science et la culture

79. Au cours de la période considérée, l'Unesco a continué de renforcer sa coopération avec l'OUA dans divers domaines d'activités. L'Unesco a collaboré avec l'OUA à l'organisation de la sixième Conférence des ministres de l'éducation et des responsables de la planification économique des Etats membres africains, qui s'est tenue du 8 au 11 juillet 1991. L'OUA a été invitée à participer à la troisième session du Comité consultatif sur l'enseignement supérieur en Afrique qui a été suivie de journées d'étude sur le rôle de l'enseignement supérieur dans la société pour la région de l'Afrique, qui se sont tenues à Dakar, du 25 février au 1er mars 1991. Le Directeur général de l'Unesco et le Secrétaire général de l'OUA ont fait une déclaration commune à la télévision à l'occasion du lancement de l'Année internationale de l'alphabétisation en Afrique. Une mission de haut niveau du Secrétariat de l'OUA s'est rendue au siège de l'Unesco du 13 au 15 mai 1991

pour discuter de la participation de l'OUA à la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'amélioration de la planification, de l'administration et de la gestion de l'enseignement supérieur en Afrique, "Priorité Afrique".

80. Pendant la première moitié de la biennie 1990-1991, la coopération entre l'Unesco et l'OUA en matière de science et de technologie s'est concentrée sur trois axes principaux : l'évaluation de l'enseignement et de la recherche scientifiques et techniques en Afrique; la formation du personnel scientifique et technique, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies; et la mise en valeur des ressources humaines afin d'intégrer la science et la technique dans le développement.

81. L'OUA a apporté un important appui au projet "Les routes de fer en Afrique", qui est l'une des initiatives prises à l'occasion de la Décennie mondiale du développement culturel. Présenté par le Mozambique dans le cadre du Programme de participation à la Décennie en 1990-1991, le projet a reçu un soutien financier d'un montant de 20 000 dollars des Etats-Unis. Quatre autres projets mis en chantier à l'initiative de l'Unesco ont été reconnus comme activités de la Décennie pour la période 1989-1991.

82. Dans le cadre du programme des politiques culturelles, les activités suivantes ont été menées en coopération avec l'OUA :

a) L'organisation d'un séminaire à l'échelon régional sur le développement de l'industrie culturelle en Afrique, qui s'est tenu du 26 au 30 août 1991, en vue de récapituler les résultats de quatre séminaires sous-régionaux consacrés aux industries culturelles et organisés conjointement par l'OUA et l'Unesco entre 1985 et 1990 dans les villes suivantes : Conakry en octobre 1985; Harare en février 1988; Madagascar en 1989 et Nairobi en 1990;

b) Une étude de faisabilité sur la création d'un marché commun culturel africain;

c) Une recherche sur les obstacles culturels à l'extension de la participation des femmes africaines au processus de développement.

83. L'Unesco est membre du Comité de coordination interinstitutions (CCII), présidé par l'OUA, qui supervise la mise en oeuvre du Système régional africain de communications par satellite (RASCOM), un projet mis en oeuvre par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ce projet se propose d'équiper toute l'Afrique en moyens de télécommunication efficaces et économiques (transmission du son, télédiffusion et réception communautaire par satellite notamment), grâce à un système régional africain de communication par satellite, qui, au besoin, sera complété par d'autres technologies appropriées.

Q. Organisation de l'aviation civile internationale

84. L'OUA a continué d'être invitée à participer aux réunions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) portant sur des questions qui l'intéressent, y compris aux sessions de l'Assemblée de l'OACI. L'OACI était de son côté représentée à la réunion de haut niveau qui a rassemblé en 1991 l'OUA et les organisations du système des Nations Unies.

85. L'OACI a continué d'appuyer le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) et a participé aux réunions de haut niveau chargées d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action. Elle a continué de participer activement aux préparatifs interorganisations relatifs à la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique.

86. L'OACI a maintenu des relations de travail étroites et suivies avec la Commission africaine de l'aviation civile et lui a fourni des conseils d'experts et des services de secrétariat sur sa demande. Des documents et des rapports relatifs à des études intéressantes la région de l'Afrique ont été périodiquement transmis à l'OUA afin que celle-ci dispose en permanence d'une documentation de base en matière d'aviation civile.

87. L'OACI a également travaillé en étroite collaboration avec diverses organisations régionales en Afrique dont l'objectif est de développer l'aviation civile internationale; il s'agit notamment de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe, de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

R. Organisation mondiale de la santé

88. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a exposé en de nombreuses instances sa stratégie, qui consiste, conformément aux décisions prises à la quarante-troisième Assemblée mondiale de la santé tenue à Genève en mai 1990, à renforcer l'assistance technique et économique fournie aux pays confrontés à de graves problèmes économiques, notamment lors des réunions rassemblant des organisations appartenant au système des Nations Unies, des organismes d'aide au développement et, plus récemment, la quatrième Conférence des ministres africains de la santé, qui s'est tenue au Swaziland en avril 1991 et à laquelle participait le Directeur général de l'OMS.

89. L'OMS suit de près l'application des accords officiels conclus avec les fonctionnaires de haut niveau de 13 Etats membres de l'OUA concernant les problèmes à résoudre en priorité dans le domaine sanitaire et les domaines connexes. En ce qui concerne certains domaines techniques spécifiques, les activités menées par l'OMS dans la région comprennent :

a) La coopération destinée à venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées ou à affronter et suivre les situations d'urgence dans les pays suivants : Angola, Djibouti, Libéria, Mozambique, Namibie, Somalie, Soudan et Tchad. Le Centre panafricain pour les capacités d'intervention en cas d'urgence, établi à Addis-Abeba en 1988, a joué un rôle déterminant à cet égard;

b) Des appels à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts consentis par les pays africains et l'OMS dans la mise en oeuvre de plans d'action nationaux de lutte contre le paludisme. Afin d'inciter les responsables politiques à appuyer plus activement les stratégies de lutte contre cette maladie, le Conseil exécutif de l'OMS a recommandé en 1990 qu'une conférence ministérielle soit organisée en 1992;

c) L'assistance à 51 pays africains pour l'élaboration de programmes nationaux destinés à lutter contre la pandémie de syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). Même si l'on parvenait à arrêter la propagation du virus d'immunodéficience humaine (VIH), on estime que, d'ici à l'an 2000, le SIDA aura causé la mort de 6 millions de personnes et fait 10 millions d'orphelins en Afrique;

d) La coopération du Programme d'action sur les médicaments et vaccins essentiels de l'OMS avec 17 Etats africains pour la mise en oeuvre de leurs politiques en matière de médicaments. L'OMS s'efforce de renforcer la capacité de fabrication de produits pharmaceutiques, de vaccins et de produits biologiques dans la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, puisqu'elle considère qu'une telle production serait en mesure de satisfaire la plupart des besoins en médicaments essentiels et produits connexes;

e) La poursuite de la collaboration Sud-Sud afin de renforcer la reconnaissance des remèdes traditionnels à base de plantes médicinales, qui jouent un rôle important dans les soins de santé primaires;

f) La participation à un colloque international sur le thème "La santé, condition du développement économique? - Rompre le cercle de la pauvreté et de l'injustice raciale", qui se tiendra au Ghana en décembre 1991, en la présence des épouses des chefs d'Etat d'un certain nombre de pays d'Afrique et d'ailleurs;

g) L'étude effectuée par le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique sur l'état nutritionnel réel des populations de la région et les carences dont elles souffrent, qui constituera un apport à la Conférence internationale sur la nutrition prévue pour 1992. Dans les 25 pays où la situation nutritionnelle est très en deçà de la norme, l'OMS prendra des mesures concrètes en collaboration avec les fonctionnaires compétents de l'OUA;

h) La satisfaction des besoins fondamentaux en Afrique tels que l'approvisionnement en eau potable, l'évacuation hygiénique des excréments et

la fourniture de logements appropriés, auxquels a été accordée, en consultation avec l'OUA, une importance particulière;

i) La coopération avec le Bureau de la santé de l'OUA et des universités africaines, afin de renforcer la mise en valeur des ressources humaines au niveau des districts en fournissant les services de conseillers et de "partenaires" appropriés.

### S. Banque mondiale

90. Le programme de prêts de la Banque mondiale à l'Afrique subsaharienne s'est élevé à 4 milliards de dollars des Etats-Unis pour l'exercice budgétaire 1990, dont plus de 70 % étaient constitués de crédits consentis par l'Association internationale de développement (IDA) à des conditions de faveur. Il est prévu que l'Afrique subsaharienne recevra environ la moitié des 15,5 milliards en dollars des Etats-Unis de la neuvième reconstitution des ressources de l'IDA, ce qui montre bien la priorité que la Banque mondiale accorde aux besoins de cette région. Pour l'exercice budgétaire 1990, environ 30 % du programme de prêts de la Banque ont été alloués à des programmes d'ajustement, le reste allant à des programmes d'investissement classiques.

91. Le gros des ressources du Programme spécial d'assistance (PSA) de la Banque est consacré aux pays à faible revenu et surendettés qui suivent un programme d'ajustement. Pour résoudre les problèmes d'endettement et d'ajustement, le PSA favorise une stratégie combinant ressources supplémentaires à des conditions de faveur, allègement de la dette et réformes économiques. La première phase (1988-1990) du PSA a été reconduite. Des apports de fonds d'un montant estimatif de 7,5 à 8 milliards de dollars en cofinancement ont été annoncés pour la deuxième phase (1991-1993).

92. L'Initiative pour la création de capacités en Afrique (ICCA) est la deuxième initiative régionale de la Banque et son deuxième programme consacré à l'Afrique subsaharienne. Les principaux partenaires de la Banque dans ce programme sont la Banque africaine de développement et le PNUD, auxquels s'ajoutent de nombreux gouvernements africains et donateurs d'aide bilatérale. Une Fondation pour la création de capacités en Afrique (FCCA) a été créée dans le cadre de l'ICCA, avec un capital de départ d'environ 100 millions de dollars des Etats-Unis pour une phase pilote de quatre ans. Elle a pour objectif à long terme d'aider l'Afrique subsaharienne à se doter d'un noyau solide et compétent d'analystes et de spécialistes du développement.

93. L'autre initiative de la Banque couvre les services agricoles, et elle a été étendue à 22 pays d'Afrique subsaharienne. Une grande partie des services de vulgarisation est réservée aux femmes, qui jouent un rôle central dans l'agriculture africaine. Par ailleurs, en étroite collaboration avec d'autres donateurs et divers gouvernements africains, la Banque coordonne le financement de la recherche agricole par son Programme de formation à la gestion agricole pour l'Afrique.

94. Le projet Dimension sociale de l'ajustement aide les Etats africains à prendre en compte et à amortir l'impact de leurs programmes de réforme économique sur les populations défavorisées. Trente pays subsahariens ainsi que de nombreux donateurs d'aide bilatérale, dont le FIDA, le FNUAP et la Communauté européenne, participent actuellement à ce projet.

95. L'éducation est un autre domaine prioritaire. Comme suite à donner au document directif sur l'éducation publié par la Banque en 1988, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne mettent actuellement en oeuvre des mesures d'ajustement structurel de leur système éducatif avec l'aide de l'IDA. Par ailleurs, 25 donateurs d'aide à l'Afrique en matière d'éducation se réunissent périodiquement pour étudier des mesures concrètes susceptibles d'améliorer leur coordination par le biais de programmes d'action à financement externe.

96. La Banque accorde une attention particulière au rôle des femmes dans le développement. En collaboration avec le FNUAP et la Fédération internationale pour la planification familiale, elle prépare des programmes d'action et un calendrier d'activités pour les années 90 sur la planification de la famille, la maternité sans risque et l'espacement des naissances. Elle collabore également, avec plusieurs pays africains, à des plans d'action environnementale. Tous les projets de la Banque en Afrique comportent désormais une étude préliminaire d'impact environnemental. La Banque mondiale appuie également la Coalition mondiale pour l'Afrique, organisme de création récente visant à favoriser un consensus international sur le développement de l'Afrique.

#### T. Fonds monétaire international

97. En 1990, le Fonds monétaire international (FMI) et l'OUA ont continué de coopérer par le biais des Etats membres de l'OUA qui sont également membres du Fonds et, à l'ONU, grâce aux contacts qu'entretiennent le représentant spécial du Fonds auprès de l'Organisation des Nations Unies, et le Comité directeur de l'OUA concernant le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique.

98. Conformément à son mandat, le FMI a tenu avec les Etats membres des consultations régulières sur leur situation économique et financière et fourni aux pays africains une assistance financière et technique en faveur de leurs programmes d'ajustement. Le Fonds a aussi aidé activement les pays africains à mobiliser des ressources extérieures supplémentaires pour financer leurs programmes de réforme.

99. A la fin de 1990, le Fonds avait fourni à 21 pays africains appliquant un programme d'ajustement une aide financière dont le montant total, au titre de ses divers mécanismes, s'élevait à 1,9 milliard de DTS. A la même date, quatre pays avaient conclu des accords de confirmation, un avait prorogé un accord de confirmation, cinq avaient conclu des accords dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel, et 11 des accords au titre de la Facilité d'ajustement structurel renforcé.

100. Le Fonds a également continué de fournir une aide technique importante aux pays africains pour faciliter la mise en place de réformes en matière de finances publiques, politique monétaire, gestion de la dette et gestion des taux de change. En outre, il a mis à leur disposition des moyens de formation importants, tant à son siège que sur le terrain, en matière d'analyse financière, de finances publiques et de balance des paiements.

#### U. Union postale universelle

101. La coopération entre l'Union postale universelle (UPU) et l'OUA s'est inscrite dans le cadre des activités communes de l'UPU et de l'Union postale panafricaine (UPP), organisme spécialisé de l'OUA, principalement dans le domaine de l'assistance technique. L'UPU et l'UPP ont conclu un accord de coopération en vue notamment de coordonner leurs programmes et de conduire des activités conjointes d'assistance technique, en tenant compte des ressources fournies par chacune des deux parties.

102. L'UPU a fourni à des Etats membres de l'UPP une assistance technique importante sous forme de services de consultants et de conseillers techniques régionaux pour la formation, la recherche et les activités opérationnelles (63,5 mois); de bourses de formation pour diverses spécialisations dans le domaine postal (124 mois); et de livraisons de matériel postal. Au total, l'UPU a prêté son concours à 29 administrations postales.

#### V. Union internationale des télécommunications

103. L'OUA est membre du Comité de coordination du réseau panafricain des télécommunications (PANAFTEL), qui comprend le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Secrétaire exécutif de la CEA, le Secrétaire général de l'OUA, le Secrétaire général de l'Union panafricaine des télécommunications (UPT) et le Président de la Banque africaine de développement (BAfD). Les membres de ce comité se sont répartis la coordination des aspects politiques (OUA), économiques (CEA), financiers (BAfD) et techniques (UPT et UIT) de la mise en oeuvre du réseau de télécommunications panafricain (PANAFTEL).

104. L'OUA préside le comité interorganisations de coordination (CIC) du projet de Système régional africain de communications par satellite (RASCOM). Le CIC est chargé d'intégrer et d'harmoniser l'ensemble des études de préfaisabilité en une étude de faisabilité unique, ainsi que de superviser et de contrôler la mise en oeuvre de cette étude.

105. La Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification tenue à Harare en mars 1986 avait confirmé le mandat du CIC et l'avait invité à entreprendre une étude de faisabilité du système RASCOM, qui a été achevée à la fin de 1990. La Conférence des ministres africains responsables des télécommunications a décidé de passer immédiatement à l'étape intérimaire du projet, pour laquelle le CIC a un rôle consultatif.

106. L'Union panafricaine des télécommunications (UPAT), organisme spécialisé de l'OUA dans le domaine des télécommunications, a participé à la mise en oeuvre des deux projets PANAFTEL (RAF/87/011 - Exploitation et extension; RAF/87/085 - Rénovation et entretien) en qualité de troisième partenaire après le PNUD et l'UIT. Signataire du descriptif des projets, l'UPAT représentait les administrations postales africaines et siégeait à leur Comité directeur. L'UPAT a participé en tant qu'agence de coopération à de nombreuses activités de formation. En 1991, elle obtiendra un contrat de sous-traitance avec l'UIT visant à mettre en place certaines activités dans le cadre desdits projets.

#### W. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

107. En juin 1990, le Secrétaire général de l'OUA a visité le siège de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et a eu des entretiens avec son directeur général sur la coopération entre leurs deux organisations, et notamment sur les conclusions de la réunion intersecrétariats entre l'OUA et les organismes des Nations Unies tenue à Addis-Abeba en avril 1991.

108. Afin de renforcer le Secrétariat de l'OUA dans le domaine de la propriété intellectuelle, un haut fonctionnaire de l'OUA a reçu une bourse de formation de l'OMPI en septembre 1990. Un autre fonctionnaire de l'OUA a reçu une bourse de formation dans le domaine des droits d'auteurs en octobre 1990.

109. En septembre 1990, un haut fonctionnaire de l'OUA a eu avec des fonctionnaires de l'OMPI à Genève des entretiens sur les préparatifs de la cérémonie conjointe OMPI/OUA de remise de médailles organisée à l'occasion de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en juin 1991. L'OMPI et l'OUA ont convenu qu'une médaille sera remise aux lauréats suivants : a) le meilleur inventeur africain, b) le meilleur jeune inventeur africain (âge limite : 25 ans); et c) la meilleure inventrice africaine. Il a également été convenu que seules seraient prises en considération les inventions dans les domaines suivants : a) soins médicaux; b) technologie alimentaire; et c) énergie.

110. En octobre-novembre 1990, un haut fonctionnaire de l'OMPI a assisté au Séminaire régional sur les industries culturelles organisé par l'OUA à Nairobi. En collaboration avec l'OUA, l'OMPI organise actuellement un séminaire conjoint OMPI/OUA sur les droits d'auteurs, qui devrait se tenir à Kampala au dernier trimestre de 1991.

111. L'OMPI a un important programme de coopération avec les Etats membres de l'OUA dans le cadre des diverses organisations régionales de la propriété industrielle, à savoir l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et le Centre régional africain de technologie (CRAT). En juin et juillet 1990, 15 stagiaires africains ont suivi le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé en anglais par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement gambien. En juin 1990 également,

13 stagiaires africains ont suivi à Conakry le cours d'introduction générale à la propriété industrielle, organisé en français par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement guinéen et l'OAPI. En novembre 1990, avec la collaboration du Gouvernement zimbabwéen, l'OMPI a organisé en anglais un colloque sur le système de propriété intellectuelle et judiciaire. Ce colloque s'est déroulé à Harare, avec la participation de 15 pays d'Afrique.

112. En décembre 1990, en collaboration avec le Gouvernement sénégalais et le CRAT, l'OMPI a organisé à Dakar des journées d'étude sur le rôle de la documentation en matière de brevets en tant que source d'information technique; l'ARIPO, l'OAPI et 18 pays ont participé à ces journées d'étude. Le même mois, l'OMPI organisait la cinquième session du Comité consultatif mixte institué dans le cadre de l'Accord de coopération quadripartite conclu entre l'OMPI, l'ARIPO, le CRAT et l'OAPI. Cette session s'est tenue à Dakar.

113. L'OMPI a participé à la réunion des secrétariats des organismes des Nations Unies et de l'OUA tenue à Addis-Abeba du 2 au 5 avril 1991. En juin 1991, l'OMPI a assisté à la vingt-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à Abuja (Nigéria). Une cérémonie spéciale a été organisée avant la Conférence pour remettre une médaille d'or de l'OMPI à un lauréat égyptien sélectionné par un jury composé de membres désignés par l'OUA.

114. L'OMPI a continué de fournir aux Etats membres de l'OUA une assistance en vue de l'élaboration d'une nouvelle législation sur la propriété intellectuelle et de l'informatisation de leurs services de la propriété intellectuelle.

#### X. Fonds international de développement agricole

115. A la fin de 1990, l'assistance du Fonds international de développement agricole (FIDA) à l'Afrique, au titre du programme ordinaire s'élevait à 711,4 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) (847,8 millions de dollars des Etats-Unis), pour 98 projets dans 40 pays ce qui représentait 32,9 % des dépenses totales du FIDA au titre de projets qui s'élevaient à 2 574,4 millions de dollars des Etats-Unis. Par ailleurs, au titre de son programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification, le FIDA a décaissé, à la fin de 1990, 176,7 millions de DTS, soit 221 millions de dollars des Etats-Unis pour financer 23 projets dans 18 pays.

116. A la fin de 1990, le FIDA avait engagé la presque totalité des ressources disponibles au titre des contributions au Programme spécial et le niveau de l'assistance à l'Afrique subsaharienne était passé de quelque 33 % à 55 % environ du total des prêts annuels du FIDA au cours de la période 1986-1990. Par ailleurs, deux projets régionaux ont été préparés, l'un sur la mise au point de techniques améliorées de transformation de denrées alimentaires à l'intention des femmes et la mise en oeuvre, à titre expérimental, d'une

stratégie en vue de la diffusion de ces techniques et l'autre sur l'élaboration d'un programme de lutte préventive contre le criquet pèlerin avec la participation de neuf pays africains.

117. A la treizième session du Conseil d'administration du FIDA, tenue en janvier 1990, de nombreux pays bénéficiaires et donateurs ont exprimé leur appui au Programme spécial et en ont recommandé la poursuite. Dans cette deuxième phase, le Programme spécial pourrait aider efficacement les petits agriculteurs, les pasteurs nomades et autres groupes ruraux qui constituent plus des trois quarts de la population en Afrique subsaharienne, à obtenir les ressources dont ils ont un besoin urgent.

118. En 1990, comme par le passé, l'appui du FIDA aux dons d'assistance technique (recherche) a été axé essentiellement sur la mise au point, l'évaluation et la diffusion de technologies agricoles durables, par l'intermédiaire des programmes de recherche régionaux en cours financés par le Fonds. Le soutien du FIDA à la production de cultures traditionnelles vivrières a été centré sur la recherche-développement concernant le palmier dattier et le manioc. Dans le domaine de la recherche sur l'élevage, l'accent a été mis sur l'animal domestique traditionnel, le chameau. Le montant total des dons du FIDA à la recherche agricole en Afrique s'est élevé à environ 42 millions de dollars des Etats-Unis.

119. Le FIDA a financé deux programmes, l'un sur la lutte contre la lucilie bouchère en Afrique du Nord (5,5 millions de dollars des Etats-Unis) et l'autre sur la lutte contre le criquet pèlerin (2,5 millions de dollars des Etats-Unis). La contribution du FIDA à ces deux programmes régionaux de lutte biologique contre les ravageurs a permis de mobiliser un important appui pour le cofinancement de ces programmes, dont un montant d'environ 6 millions de dollars des Etats-Unis pour le programme de lutte contre le criquet pèlerin.

120. Le quatrième sous-programme du Programme de formation à la gestion agricole pour l'Afrique (AMTA) a démarré en 1990. L'AMTA est une activité régionale lancée en 1984 en vue d'améliorer la capacité de gestion des petits exploitants agricoles en Afrique. Le quatrième sous-programme couvre sept pays francophones d'Afrique subsaharienne, portant ainsi à 27 le nombre total de pays participants. Environ 120 directeurs et administrateurs de projets (plus de 20 projets) bénéficient du quatrième sous-programme, auquel participe un nombre similaire de décideurs des sept pays participants (Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Madagascar, Rwanda et Togo).

121. L'exécution du quatrième sous-programme a été confiée à la Banque africaine de développement. En 1990, pour donner suite à une demande expresse de l'OUA, des activités préparatoires à la mise au point d'un programme de même type dans les pays d'Afrique du Nord ont été lancées. Par ailleurs, des études ont été menées en vue d'évaluer la possibilité d'exploiter les résultats du programme pluriannuel passé, grâce à la mise en place d'un système régional de diffusion dans tous les pays africains de cette méthode novatrice de formation à la gestion.

122. Un don au titre de l'assistance technique pour le projet pilote sous-régional visant à mettre au point et à diffuser du matériel approprié de transformation de denrées alimentaires à l'intention des femmes rurales d'Afrique subsaharienne a été approuvé en septembre 1989 dans le cadre du Programme spécial du FIDA pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Le financement du FIDA, d'un montant de 500 000 dollars des Etats-Unis a été complété par des contributions du Gouvernement des Pays-Bas (200 000 dollars des Etats-Unis) et du Fonds pour le développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (400 000 dollars des Etats-Unis). En outre, les Gouvernements du Burkina Faso et du Mali, les deux pays dans lesquels le projet pilote serait lancé, apporteraient des contributions en nature.

123. Le projet répondait à la nécessité pour les femmes rurales africaines de disposer de plus de temps pour les activités de production rémunératrices, en réduisant le temps consacré aux travaux domestiques traditionnels tels que la transformation de denrées alimentaires. Le projet sera exécuté sur une période de 24 mois dans 20 villages pilotes du Burkina Faso et du Mali. L'ONUDI sera responsable de l'exécution du projet et de la gestion des fonds, conformément à un accord signé entre l'ONUDI et le FIDA en juin 1990.

#### Y. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

124. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'OUA ont considérablement intensifié leur coopération dans le cadre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, notamment du Comité mixte OUA/CEA/ONUDI pour la mise en oeuvre de la Décennie, en vue de l'établissement du programme de la deuxième Décennie. Cela a permis notamment d'élaborer 47 programmes nationaux, quatre programmes sous-régionaux et le programme régional de la deuxième Décennie. La coopération a également porté sur la fourniture en commun des services fonctionnels nécessaires à deux réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine tenues respectivement à Tunis les 6 et 7 octobre 1990 pour les pays d'Afrique du Nord et à Kampala, du 13 au 16 mars 1991 pour les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, ainsi que les services fonctionnels nécessaires à la dixième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie tenue à Dakar du 29 au 31 juillet 1991, qui a notamment approuvé le programme de la deuxième Décennie, adopté une position africaine commune pour la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et la Déclaration de Dakar sur le développement industriel et l'intégration économique en Afrique. Chaque organisation a continué de participer aux réunions des organes directeurs de l'autre organisation.

125. A la demande du Secrétaire général de l'OUA, l'ONUDI a entrepris l'élaboration du protocole mentionné ci-dessus. La version définitive du document est en cours de rédaction en vue de sa présentation à l'OUA.

126. Comme par le passé, l'OUA a invité l'ONUDI à participer à la sixième Foire commerciale panafricaine à Bulawayo (Zimbabwe), en 1992 et à organiser un forum d'investissement ainsi que des activités visant à faire connaître la deuxième Décennie. L'ONUDI a donc pris activement part aux travaux préparatoires de la Foire commerciale. Elle a notamment participé à la réunion interinstitutions tenue du 20 au 22 juin 1992 à Addis-Abeba ainsi qu'aux première et deuxième réunions du Comité d'organisation de la Foire commerciale, tenues à Harare, respectivement du 17 au 19 octobre 1990 et du 22 au 24 juillet 1991.

127. L'ONUDI a réaffirmé qu'elle était résolument attachée à poursuivre sa coopération avec l'OUA afin de promouvoir le développement économique, en particulier par l'industrialisation accélérée des pays africains. Cette coopération devrait être encore renforcée dans le cadre de la deuxième Décennie et de la Communauté économique africaine récemment créée.

## V. COOPERATION DANS D'AUTRES DOMAINES

### A. Département de l'information du Secrétariat

128. En 1990, le Département de l'information du Secrétariat a continué de consacrer certaines de ses activités d'information à des sujets intéressant l'ONU et l'OUA. Le Département a fait une large place dans ses programmes radiophoniques et télévisés et ses reportages photographiques aux faits nouveaux intervenus en Afrique, y compris ceux touchant les activités de l'OUA. Les organisations non gouvernementales affiliées à l'ONU et les centres d'information des Nations Unies ont largement contribué à susciter le débat sur les questions intéressant l'ONU et l'OUA et à mobiliser le soutien de l'opinion. Les communiqués de presse, publications périodiques et autres publications du Département ont traité de questions politiques, économiques et sociales concernant l'Afrique, mettant en lumière, quant il y avait lieu, les activités de l'OUA. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la lutte contre l'apartheid et les questions de la Namibie et du Sahara occidental, ont continué de faire l'objet de reportages détaillés, mettant en relief la participation de l'OUA, selon qu'il convenait.

129. Des communiqués de presse, bandes radio et cassettes vidéo, films, publications, affiches et panneaux muraux sur des questions intéressant l'Afrique, ont été diffusés. Un certain nombre des réunions d'information hebdomadaires organisées en 1990 à New York à l'intention des représentants d'organisations non gouvernementales ont porté sur des questions concernant directement l'Afrique. La Section de la radio du Département a produit des programmes sur des questions présentant un intérêt particulier pour l'ONU et l'OUA, dont des copies ont été distribuées aux stations de radio africaines et dans d'autres pays.

130. Le Département a continué la publication d'Afrique : Relance, périodique destiné à informer la communauté internationale de l'évolution de la situation en Afrique vue sous l'angle du programme de redressement économique et des

mesures prises par les pays donateurs ou attendues de leur part. De nombreux articles sont consacrés aux activités menées conjointement par l'OUA, ses Etats membres et l'Organisation des Nations Unies. Le Département a organisé un séminaire pour le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, tenue à Windhoek du 29 avril au 3 mai 1991. Il s'agissait d'un projet commun ONU/UNESCO.

#### B. Organisation météorologique mondiale

131. A la suite de la réunion entre l'OUA et les organismes des Nations Unies tenue à Addis-Abeba en avril 1990, le Secrétaire général de l'OUA s'est rendu au secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en juin 1990 afin de promouvoir la coopération entre les deux organisations. Les chefs de secrétariat des deux organisations ont reconnu la nécessité pour les Etats africains de bénéficier d'une assistance technique dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie et dans celui du renforcement des institutions nationales et régionales s'occupant des questions d'environnement en Afrique. Par ailleurs, ils ont convenu d'organiser une réunion technique entre les deux organisations afin d'élaborer des propositions de projets et des activités conjointes pour l'avenir.

132. En 1992, l'OMM a exécuté, dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie, 43 projets nationaux et régionaux financés par le PNUD et d'autres donateurs, ainsi que par son budget ordinaire. L'assistance totale aux pays africains en 1990 était d'environ 11 millions de dollars des Etats-Unis. Par ailleurs, des projets de l'OUA dans le domaine de l'hydrologie, tels que la carte hydrogéologique internationale de l'Afrique, bénéficient du concours de l'OMM, de l'Unesco et du PNUD pour la mise en place de réseaux adéquats et l'élaboration de plans directeurs de gestion des ressources en eau dans les pays africains. En coopération avec la CEA, l'OMM organise une conférence africaine sur les services hydrologiques qui se tiendra en septembre 1991 à Addis-Abeba.

133. Dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, l'OMM participe à l'application du Programme d'action du Caire et aux travaux du Groupe de travail interorganisations de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, ainsi qu'aux travaux des comités créés par la Conférence. L'OMM coopère avec le PNUD au Programme de lutte contre la désertification en Afrique par le biais de son programme climatologique mondial et collabore, avec l'OUA et la CEA, aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992. Dans le cadre des activités consécutives à la deuxième Conférence mondiale sur le climat tenue à Genève du 29 octobre au 7 novembre 1990, l'OMM s'est employée à élaborer des projets visant à améliorer la surveillance, la détection et la prévision des changements climatiques et à mobiliser les fonds nécessaires à leur exécution.

### C. Organisation maritime internationale

134. L'Organisation maritime internationale (OMI) a appliqué une stratégie globale de mise en valeur des ressources humaines, qui comprend notamment la formation de base, la formation sanctionnée par des certificats d'aptitude, la formation spécialisée et la formation au niveau des hautes études universitaires. Au niveau national, l'OMI a apporté son assistance à des centres de formation maritime dans 14 pays africains au cours de la période 1990-1991. Au niveau régional, l'OUA a poursuivi son appui à l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer à Abidjan, pour les pays africains francophones et à la Regional Maritime Academy à Accra pour les pays africains anglophones.
135. Sur le plan mondial, les établissements suivants dispensent une formation maritime avec l'appui de l'OMI : a) Université maritime mondiale à Malmö (Suède), où 29 étudiants en provenance de 17 pays africains suivaient une formation spécialisée de niveau hautes études universitaires en 1990/91 (cette université a actuellement cinq sections en Afrique); b) l'Académie maritime internationale de Trieste (Italie) où 11 étudiants originaires de 10 pays africains étaient inscrits pour l'année 1990/91; c) l'Institut du droit maritime international de l'OMI à Malte où 14 étudiants en provenance d'un nombre équivalent de pays africains étaient inscrits pour l'année 1990/91.
136. L'OMI a servi d'agent d'exécution pour de nombreux projets nationaux et régionaux concernant la sécurité maritime, l'administration maritime, la législation maritime et les opérations techniques portuaires, entrepris dans le cadre de la Décennie des transports et des communications en Afrique, en coopération avec la CEA et l'OUA. Actuellement, l'OMI exécute ou prête assistance à divers projets, dont sept projets régionaux dans 40 pays africains. Par ailleurs, 23 séminaires et ateliers aux niveaux national et régional ont été organisés en Afrique en 1990.
137. L'OMI a été l'organisme directeur pour le Séminaire sur la gestion des déchets et leur évacuation en mer, à l'intention des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui s'est tenu à Abidjan du 28 mai au 1er juin 1990. Elle a également organisé l'Atelier régional sur les politiques et stratégies de gestion des déchets dangereux, à l'intention des pays d'Afrique de l'Est, qui s'est tenu à Maurice du 3 au 7 juin 1991. Les deux activités ont bénéficié de l'appui du Programme mondial pour la protection du milieu marin ainsi que du PNUE et d'autres institutions.
138. L'OMI a également entrepris les activités suivantes dans le domaine de l'environnement : coopération OMI/PNUE pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme du PNUD pour les mers régionales se rapportant à des pays africains; un projet OMI/PNUD pour l'assainissement de la baie de Dakar (Sénégal) et un projet OMI/PNUD pour l'élaboration d'un plan d'action pour la protection des eaux et des côtes sénégalaises.